

Communiqué de presse apisuisse, 10 mai 2017

## **Frelon asiatique en Suisse : nouvelle menace pour les abeilles**

**Le frelon asiatique est entré en Suisse. Un individu, une femelle reproductrice, a été capturé le 26 avril 2017 sur territoire jurassien, dans la commune de Fregiécourt. La recherche et la destruction des nids sont de la responsabilité des instances cantonales.**

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*, a été découvert pour la première fois en Europe, en 2004, dans le sud-ouest de la France. Le frelon asiatique est un prédateur polyphage ; ces nids souvent perchés en haut des arbres peuvent contenir près de 2'000 ouvrières. Les jeunes reines fécondées en automne hivernent avant de fonder au printemps une nouvelle colonie. A cette saison, chaque reine fondatrice construit un nid dit « nid débutant », parfois à faible hauteur dans des abris aérés (hangars, granges, arbres creux, murs). Lorsque la colonie est importante, toute la colonie déménage pour s'installer le plus souvent à la cime des arbres. Les problèmes engendrés par le frelon asiatique sont les suivants :

- Grand prédateur des hyménoptères, principalement des abeilles mellifères, si localisé à proximité de ruchers
- Consommateur de nombreux autres insectes tels que pollinisateurs et autres insectes bénéfiques

Comme toutes les espèces invasives, le frelon asiatique a une grande capacité d'adaptation.

Le frelon asiatique s'est propagé en Europe .En automne 2016, des individus ont été capturés à 20 km de la frontière Suisse, puis fin avril 2017 sur territoire jurassien.

Le Service sanitaire apicole a mis en place une fiche technique et une marche à suivre qui ont été largement diffusés auprès des apiculteurs. Ce travail a porté ses fruits puisque c'est un apiculteur qui a capturé l'individu identifié dans le Jura.

Mi-2016, le groupe de travail pour animaux invasifs (AGIN D) a créé une commission frelon asiatique, composée de différents représentants cantonaux, des spécialistes des espèces invasives, de l'Office fédéral de l'environnement et du Service sanitaire apicole. Des recommandations ont été éditées qui comprennent le processus et la marche à suivre .en cas de découverte d'un frelon asiatique Après consultations auprès de toutes les instances cantonales, ce document est entré en vigueur fin avril 2017.

Le frelon asiatique est classé dans les espèces invasives. Il incombe aux instances cantonales, service de l'environnement, responsable des néobiotes (espèces exotiques envahissantes), de mettre en place une procédure définie d'intervention lors de détection de frelon asiatique sur le territoire. L'élimination des nids reste la meilleure méthode d'éradication. Ce travail doit être effectué par des professionnels mandatés par les instances cantonales. Des mandats peuvent être confiés aux sapeurs-pompiers, à l'instar du canton de

Genève ou à des professionnels de la désinfestation.

La destruction des nids doit se faire à partir de fin juillet, ceci avant la production de nouvelles reines actives dès l'année suivante. L'automne venu, les jeunes reines quittent le nid. Un nid est utilisé seulement durant une saison. Le frelon asiatique ne présente pas plus de danger que le frelon européen pour la population (à l'exception des personnes allergiques).

**Les apiculteurs et apicultrices suisses sont préoccupés par l'apparition du frelon asiatique. Il est primordial que les cantons suivent le déplacement des frelons au cours du temps et appliquent rapidement toutes les mesures indiquées pour éradiquer le frelon asiatique en Suisse.**

#### **Contacts :**

**En cas de soupçon, veuillez contacter la Hotline du Service sanitaire apicole :  
0800 274 274, email [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch)**

Pour de plus amples renseignements veuillez s.v.p. vous adresser à :  
Sonia Burri-Schmassmann, présidente de la Société Romande d'Apiculture (SAR)  
Tél. 032 422 46 32, e-mail [presidence@abeilles.ch](mailto:presidence@abeilles.ch)

Contact scientifique :  
Daniel Cherix, président de la plateforme Neobiota-Romandie  
M 079 324 54 47, e-mail [daniel.cherix@unil.ch](mailto:daniel.cherix@unil.ch)

Pour la Suisse alémanique:  
Mathias Götti Limacher, Zentralpräsident Verein deutschschweizerischer und  
rätoromanischer Bienenfreunde (VDRB)  
M 076 511 22 21, e-mail [mathias.goetti@vdrb.ch](mailto:mathias.goetti@vdrb.ch)

Pour la Suisse italienne:  
Davide Conconi, presidente Società ticinese di apicoltura (STA)  
M 079 230 59 16, e-mail [davide.conconi@bluewin.ch](mailto:davide.conconi@bluewin.ch)